

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 mars 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_022 : Finances - Subventions aux associations

Le Conseil municipal est appelé à voter les montants des subventions allouées aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS Demande de subvention 2024	Montants sollicités	Montants votés par le conseil municipal
Associations champagnardes		
MJC/MPT Champagnier	3500 €	3 500 €
Raid Isère Aventure	1 000 €	1000 €
Le Four de la Magnanerie	500 €	500 €
Union sportive Champagnier Brié	1 000€	1 000 €
Associations extérieures		
Pompiers Humanitaires Solidaires	5 000 €	300 €
Union Sportive Jarrie Champ – Section ski	200 €	1 000 €
Union Sportive Jarrie Champ – Section rugby	1 500 €	350 €
Amicale des pêcheurs de Pont-de-Claix	250 €	250 €
Drac Solidarité	100 €	100 €
Les Cinémas associés de Vizille	---	200 €
Cercle chien de défense	---	150 €
Autres		
Caisse d'entraide du personnel communal	5 200 €	4 400 €
Coopérative scolaire	1850 €	1 850 €
TOTAL		14 600 €

L'attribution des subventions aux associations, au vu des contraintes budgétaires de la commune, a été particulièrement étudiée. Pour chaque association, il a été examiné les demandes et les situations financières.

Compte-tenu des enjeux rencontrés par les associations, et de leurs projets, la collectivité a essayé de partager son budget associatif avec le plus d'équité et de pertinence possible.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- D'approuver les subventions aux associations proposées dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ainsi définies.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 02 AVR. 2024
Publié le : 02 AVR. 2024